

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

*Honneur — Fraternité — Justice*

-----

**MINISTÈRE DE L'AUTONOMISATION DES JEUNES, DE L'EMPLOI, DES  
SPORTS ET DU SERVICE CIVIQUE (MAJESSC)**



**AVIS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT INTERNATIONAL (AMI)**

**N°02/CPMP/MAJESSC/2026**

**Recrutement d'un cabinet chargé de la réalisation de l'étude de  
faisabilité bancable pour la construction d'un stade de 25 000  
places à Nouakchott**

**Nouakchott — Juin 2026**



*Ejm*

## AMII N°02/CPMP/MAJESSC/2026

1. Le présent Appel à Manifestations d'Intérêt fait suite à la programmation du projet relatif à la construction d'un stade moderne de 25 000 places à Nouakchott, inscrit parmi les projets structurants prioritaires du Gouvernement.

2. Dans le cadre de la politique nationale visant le développement des infrastructures sportives, la promotion de la jeunesse et le renforcement du rayonnement sportif de la Mauritanie, le Ministère de l'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service Civique envisage de recruter un cabinet spécialisé pour la réalisation d'une étude de faisabilité bancaire destinée à la mobilisation de financements concessionnels pour la construction d'un stade de 25 000 places à Nouakchott.

3. Les prestations objet du présent Appel à Manifestations d'Intérêt portent notamment sur :

- L'élaboration du programme fonctionnel et technique détaillé du stade ;
- La réalisation des études techniques préliminaires ;
- La préparation de l'Avant-Projet Sommaire architectural et technique ;
- L'analyse économique, financière et socio-économique du projet ;
- L'élaboration d'un modèle d'exploitation et d'un plan d'affaires prévisionnel ;
- La définition d'une stratégie de financement et de structuration du projet ;
- La préparation d'un dossier destiné aux bailleurs de fonds concessionnels.

4. Les candidats intéressés et éligibles sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises pour exécuter les services demandés

5. Les références et qualifications requises pour l'établissement de la liste restreinte sont les suivantes :

### A. Références générales — 30 %

Expérience générale du cabinet dans les études d'ingénierie, de faisabilité, de conception ou de programmation de grands équipements publics et infrastructures structurantes.

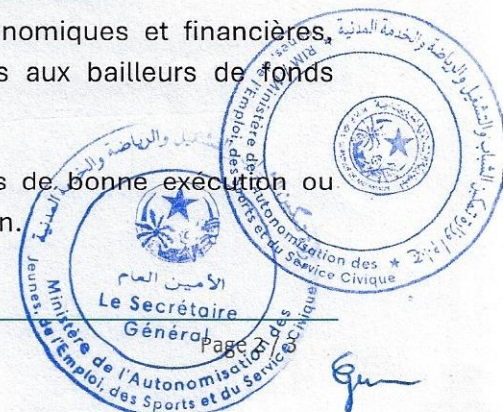
### B. Références spécifiques — 50%

Expérience spécifique dans la réalisation d'études de faisabilité, d'APS, de conception ou de programmation de stades ou d'équipements sportifs de capacité supérieure ou égale à 20 000 places, au cours des dix dernières années.

### C. Expérience dans le montage financier et les dossiers bailleurs — 20 %

Références dans la préparation de dossiers bancaires, études économiques et financières, structuration de financements concessionnels ou dossiers destinés aux bailleurs de fonds internationaux.

**NB :** Les expériences non attestées par des certificats, attestations de bonne exécution ou documents équivalents ne seront pas prises en compte dans l'évaluation.



6. Une liste des candidats, qui ne saurait être supérieure à huit (8), présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés, seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières sur la base du dossier de demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis ; un candidat sera sélectionné selon la méthode : de **sélection fondée sur la qualité technique et le Cout**. La procédure de la sélection d'une liste restreinte sera conduite en application de la loi n° 2021-024 abrogeant et remplaçant la loi n°2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics et ses décrets d'application. La sélection sera fondée sur la Qualité Technique et le Cout
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse ci-dessous, aux jours et heures ouvrables :

Ministère de l'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service Civique, adresse : Immeuble du gouvernement R+9 n° 02 sis à Ilot V Rue Mohamadou KONATE – TZVRAGH – ZEINA ;  
**Téléphone 22 08 44 26 et email : mohamed.lo@majessc.gov.mr**

Horaires : de 09h00 à 17h00 du lundi au jeudi et de 09h00 à 12h00 le vendredi.

9. Les dossiers de manifestation d'intérêt, rédigés en langue française, devront être déposés en **deux** exemplaires, dont un original, au plus tard le **08/07/2026 à 12h00 TU**, à l'adresse suivante :  
**Commission de Passation des Marchés Publics / Autonomisation des Jeunes, Formation Professionnelle et Fonction Publique, ZRC 0450, Rue Moulaye EL HACEN Ould Mokhtar EL HACEN, en face de la Boulangerie et Pâtisserie de la Présidence Nouakchott-Mauritanie Tel : 26 54 59 45 – Fax : 45 24 04 13, E-mail : [cpmp.mfpt@gmail.com](mailto:cpmp.mfpt@gmail.com)**

Les dossiers devront porter clairement la mention suivante :

**AMI N°02/CPMP/MAJESSC/2026**

**« Appel à Manifestations d'Intérêt pour le recrutement d'un cabinet chargé de la réalisation de l'étude de faisabilité bancaire pour la construction d'un stade de 25 000 places à Nouakchott »**

Fait à Nouakchott, le **16 JUIN 2026**

**Le Secrétaire Général  
 Amadou EL HADJ GAYE**

